

Conseil Municipal 08 Juillet 2010

- 1° **Adhésion au PACTE 57**
- 2° **Affectation subvention PACTE 57**
- 3° **Convention de maîtrise d'œuvre**
- 4° **Etude de sol**
- 5° **Contrôleur technique**
- 6° **Coordonnateur SPS**
- 7° **Etude Energétique**
- 8° **Rapport d'activité syndicat SIE**
- 9° **Rapport d'activité syndicat des eaux de Barst**
- 10° **Rapport d'activité syndicat SIA3V**
- 11° **Divers**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. CLAMME André – M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle (à partir du point 11) – M. BIEGEL Fernand – M. SENSER Gérard – M. MULLER Serge – M. MONTALBANO Jean Pierre – Melle PICQ Anne-Louise – Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel

Absents excusés : Mme LUDWIG Mireille – M. PENNERAD Pascal – Mme DE GOBBI Sarah – M. MATZ Jean-Pierre

Procuration : M. MATZ Jean-Pierre donne procuration à M. CLAMME André
M. PENNERAD Pascal donne procuration à M. DERU Claude
Mme DE GOBBI Sarah donne procuration à M. BIEGEL Fernand
Mme LUDWIG Mireille donne procuration à M. BALLEVRE Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.
Madame THIEL Marie Noëlle étant auxiliaire du secrétaire

1° Adhésion au PACTE 57

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) Aménagement pour la période 2009-2011, et considérant la dotation garantie qui s'élève à 43 226€

- D'autoriser M. le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au PACTE 57 Aménagement,
- De charger M. le Maire d'adresser avant le 31 décembre 2010, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que les dossiers complets,
- De donner délégation à M. le Maire pour signer la dite convention, la dotation garantie sera affectée sur le projet suivant :

Intitulé du Projet	Montant H.T. Euros	Dotation garantie mobilisés en Euros	Subvention Totale sollicitée
Extension du bâtiment de l'école existant avec salle de jeux et bâtiments annexes	284 103.00	43 226.00	43 226.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adhérer au PACTE 57 et donne délégation à M. le Maire pour signer la dite convention.

2° Affectation subvention PACTE 57

Monsieur le Maire rapporte :

Par délibération en date du 08 juillet 2010 point n°1, le Conseil Municipal a accepté d'adhérer au PACTE 57 proposé par le Conseil Général de la Moselle.

Dans cette même délibération, il avait été prévu l'affectation de la dotation garantie soit 43 226.00 € sur l'extension du bâtiment de l'école.

Suite aux diverses réunions avec le Conseil Général de la Moselle, il vous est demandé d'affecter la somme de 43 226.00 € sur le projet d'extension de l'école.

Ce projet pourra bénéficier de divers abondements (Conseil Général, Arrondissement, et éventuellement du Président du Conseil Général de la Moselle)

Il vous est par ailleurs demandé d'autoriser, Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire de signer tous les documents concernant cette demande.

3° Convention de maîtrise d'œuvre

Acte d'engagement entre le maître d'ouvrage (La commune d'Altviller) et le maître d'œuvre (Le cabinet d'architecture Eiselé) qui comprend :

- L'objet du marché
- L'offre de prix : 21 232.00€ H.T. (forfait provisoire) 8,4%
- Les paiements
- Le délai d'exécution
- Les assurances

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'Article AP 8.3 du CCAP

- Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Technique Particulières, contenu des éléments de la mission

Il vous est par ailleurs demandé d'autoriser, Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise M. le Maire de signer tous les documents concernant cette convention.

4° Etude de sol

Mission étude de sol comprenant : sondages géologiques et pénétrométriques, reconnaissance des fondations existantes, étude de synthèse et assistance technique

Trois entreprises ont été sollicitées :

Entreprises	Adresse	Montant H.T.	Montant T .T.C.
Compétence Géotechnique	Fèves	2 600.00	3 109.60
FONDASOL	Metz	2 630.00	3 145.48
GEOTEC	Nancy	2 380.00	2 846.48

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise la moins disante : GEOTEC de Nancy pour un montant de 2 380.00 € H.T.

Et donne l'autorisation à M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette étude de sol.

5° Contrôleur technique

Mission de contrôle technique : - L solidité des ouvrages, LE solidité des existants – SEI, sécurité des personnes dans les ERP-Hand, accessibilité à tous- ATT-HAND, vérification accessibilité.

Trois entreprises ont été sollicitées

Entreprises	Adresse	Montant H.T.	Montant T .T.C.
SOCOTEC	METZ	2 920.00	3 492.32
VERITAS	Metz	4 000.00	4784.00
DEKRA	Pas répondu		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise la moins disante : SOCOTEC de Metz pour un montant de 2 920.00 € H.T.

Et donne l'autorisation à M. le Maire de signer tous les documents afférents à cette mission de contrôle technique.

6° Coordonnateur SPS

Mission Coordination sécurité chantier et protection de la santé : phase conception et phase réalisation.

Trois entreprises ont été sollicitées

Entreprises	Adresse	Montant H.T.	Montant T .T.C.
SOCOTEC	Metz	1 790.00	2 368.08
VERITAS	Metz	1 690.00	2 021.24
DEKRA	Moulins les Metz	1 440.00	1 722.24

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise : SOCOTEC de Metz pour un montant de 1 790.00 € H.T.(mission couplée avec contrôle technique, solution globale mieux disante).

Autorise M. le Maire de signer tous les documents afférents à la mission coordination sécurité et santé.

7° Etude Energétique

Mission de diagnostic énergétique, avec détection sur site, d'études de la performance énergétique de l'existant et de l'extension, étude et optimisation thermique du bâtiment, proposition de solutions avec calcul retour sur investissement

Trois entreprises ont été sollicitées

Entreprises	Adresse	Montant H.T.	Montant T.T.C.
EECO	Francaltroff	2 541.25	3 039.34
LORR'EN	Pas répondu		
JOHN PINON	Pas répondu		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise : EECO de Francaltroff pour un montant de 2 541.25 €H.T

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire de signer tous les documents afférents à la mission diagnostic énergétique.

8° Rapport d'activité syndicat S12E

En application au décret du 11 mai 2000 n° 2000-404 relatif à la gestion des déchets le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2009 concernant le fonctionnement de la déchetterie de Valmont.

9° Rapport d'activité syndicat des eaux de Barst

En application au décret n° 95-635 du 06 mai 1995 qui fait obligation aux communes de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable. Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2009 comprenant les indicateurs techniques et financiers du S.I.E.B.

10° Rapport d'activité syndicat SIA3V

En application au décret n° 95-635 du 06 mai 1995 qui fait obligation aux communes de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement. Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2009 comprenant les indicateurs techniques et financiers du SIA3V.

11° Divers

- Informations sur le rapport du commissaire enquêteur sur la carte communale et le zonage d'assainissement.
- Informations sur les ventes de lot de bois
- Zone 30 , délimitations de la zone 30, arrêtés à prendre pour les secteurs concernés : rue principale, rue de la nied, rue de l'Eglise, rue des champs.
- Chemin Menuiserie RUCHO et ESAT une demande de subvention au titre du FISAC a été faite
- Plateau surélevé rue de l'église

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER le 12 juillet 2010

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques